



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# RAPPORT D'ACTIVITÉ

# 2019



**Direction régionale  
de l'alimentation, de l'agriculture  
et de la forêt des Pays de la Loire**



Etablir et faire partager un bilan d'activités au plus près de l'année écoulée est une ambition essentielle à la connaissance de l'action publique.

Cette ambition collective se traduit dans le rapport d'activité 2019 de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des Pays de la Loire.

Ce document particulièrement riche, dont le format a été revisité l'année dernière, poursuit l'objectif de donner un aperçu de la multiplicité des missions mises en oeuvre au quotidien par les équipes de la DRAAF sous l'autorité du Préfet de région.

L'année 2019 illustre la spécificité des filières agricoles avec des opportunités intéressantes pour certaines filières sur le marché national comme à l'export, mais qui restent fortement dépendantes des incertitudes liées à la conjoncture économique, aux risques sanitaires et aux aléas climatiques d'une année qui a cumulé un été très sec et un automne particulièrement pluvieux. S'ajoutent à ces risques la nécessaire anticipation de la sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne, deuxième client à l'export des Pays de la Loire pour les filières agricoles et agroalimentaires.

Dans ce contexte, la gestion des risques et la résilience des exploitations agricoles et des entreprises agroalimentaires sont au coeur des stratégies de filières, en pleine complémentarité avec les objectifs de montée en gamme et d'augmentation de la valeur ajoutée fixés dans le cadre des Etats Généraux de l'Alimentation.

La région Pays de la Loire dispose d'atouts précieux grâce à la douceur de son climat, à la diversité de ses productions et à l'existence de nombreuses filières sous signe de qualité et d'origine.

La DRAAF a accompagné en 2019 la consolidation de stratégies ambitieuses des filières régionales à travers le soutien à la transition agro-écologique, la modernisation des exploitations agricoles, le renouvellement des générations, la sécurité sanitaire de l'alimentation ou encore la production d'expertises de référence.

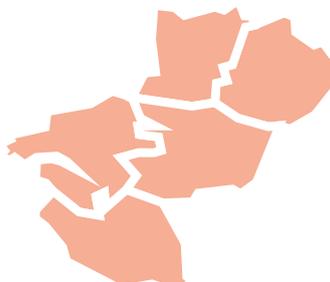
Je tiens à saluer ici la qualité du travail partenarial engagé avec les collectivités, les directions départementales interministérielles et les acteurs de terrain sur chacun de ces enjeux, avec la volonté partagée collectivement de renforcer l'ancrage territorial des politiques politiques pour adapter les outils et les solutions au plus près des territoires et des besoins.

Je remercie également l'ensemble de la communauté de travail de la DRAAF des Pays de la Loire pour l'investissement personnel et collectif qui a permis de réaliser ces missions en 2019.

De nombreux chantiers ouverts en 2019 se prolongeront en 2020 avec l'élaboration du plan de reconquête de la ressource en eau, la mise en oeuvre du deuxième plan enseigner à produire autrement, le lancement du recensement agricole 2020 ou encore le démarrage des travaux d'élaboration de la prochaine politique agricole commune.

Je ne doute pas que nous saurons relever collectivement ces défis, grâce à la mobilisation de toutes et tous.

Yvan LOBJOIT



# SOMMAIRE

L'agriculture, l'agro-alimentaire et la forêt en Pays de la Loire	p. 3
Assurer la sécurité sanitaire et promouvoir une alimentation de qualité	p. 4
Accompagner la modernisation et la structuration des filières agricoles et agroalimentaires	p. 5
Former les nouvelles générations et assurer le renouvellement dans les métiers de l'agriculture	p. 7
Produire de la connaissance au service des politiques publiques et des acteurs économiques	p. 9
Soutenir la transition agro-écologique de l'agriculture et de la forêt, assurer une gestion durable des ressources	p. 10
Animer la communauté de travail, valoriser les compétences et moderniser l'action publique	p. 13
Organigramme des services	p. 14



# L'AGRICULTURE, L'AGRO-ALIMENTAIRE ET LA FORÊT EN PAYS DE LA LOIRE

La "ferme Pays de la Loire" : une agriculture très diversifiée

Quatrième rang  
des régions  
agricoles  
françaises

1<sup>ère</sup> région  
en production  
bovine

3<sup>ème</sup> région  
productrice de  
lait de vache

1<sup>ère</sup> région  
en surfaces  
maraîchères

2<sup>ème</sup> région  
productrice de  
viande de volailles  
et d'oeufs

1<sup>ère</sup> région  
productrice de  
viande de lapin

32 162 ha  
de vignes

39% de la SAU  
régionale  
en céréales et  
oléo-protéagineux

2 218 342 ha  
de surface  
agricole utile  
68 % du territoire  
régional

11% de la surface  
régionale couverte  
de forêts

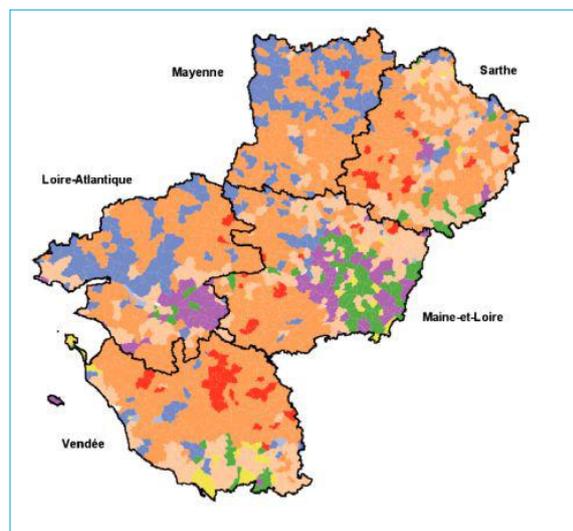
31 067  
exploitations  
agricoles  
11% en bio

5<sup>ème</sup> région  
pour l'emploi  
agricole  
57 200 actifs

159 productions  
sous signe officiel  
de qualité et de  
l'origine

Biens et services  
produits :  
agricoles :  
6,9 Mds €  
agro-alimentaires :  
13,4 Mds €

1 076  
établissements  
agro-alimentaires  
47 940 salariés



Orientation principale de production agricole de la commune

- Grandes cultures
- Cultures spécialisées (vin, légumes, fruits, fleurs)
- Polyculture dominante
- Élevage bovin
- Ovins, caprins et autres herbivores
- Élevage spécialisé porcs ou/et volailles
- Polyélevage dominant
- Polyculture et polyélevage

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

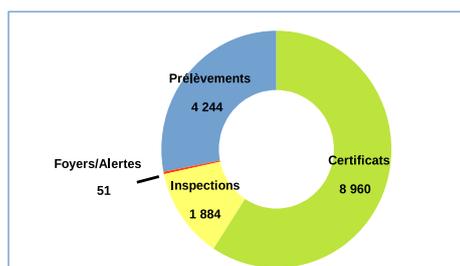
Données issues du dossier territorial régional 2020  
<http://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/Dossier-territorial>

# ASSURER LA SÉCURITÉ SANITAIRE ET PROMOUVOIR UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ

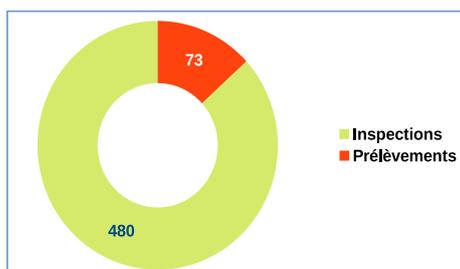
Garantir la qualité de l'offre, coordonner l'aide alimentaire, contrôler les végétaux et les produits végétaux, assurer la surveillance biologique du territoire

## Chiffres clés 2019

### Santé végétale, export



### Sécurité sanitaire du végétal, produits phytosanitaires



### Maladies à plan d'urgence

- 10 exercices PPA dont un interministériel
- 1 exercice "influenza aviaire"
- 1 exercice "xylella fastidiosa"

### Évènements

- 1 comité régional des politiques sanitaires animales
- 1 comité régional des politiques sanitaires végétales
- 2 comités régionaux de l'alimentation "emploi, transition économique"
- 8 formations des vétérinaires sanitaires
- 3 formations des étudiants vétérinaires
- 3 délégations étrangères accueillies pour l'export

### Soutien aux territoires

- 1 appel régional à projets alimentaires territoriaux (partenariat Conseil régional et ADEME - 150 000 €)
- 3 formations sur l'approvisionnement de proximité (en collaboration avec le Centre national de la Fonction publique territoriale)

L'épizootie de peste porcine africaine (PPA) sévit en Europe de l'Est et jusqu'en Belgique.

Administrations, éleveurs, chasseurs, transporteurs, ont élaboré des plans d'actions locaux. L'obligation nationale de renforcer la biosécurité en élevage vient appuyer ces actions.



L'ensemble permet de réduire considérablement les risques de contamination.

L'attention portée à la surveillance de l'influenza aviaire n'a pas faibli pour autant.

La découverte du premier foyer de chancre coloré du platane sur des arbres d'un marché nantais a donné lieu à un chantier d'abattage sécurisé. La surveillance renforcée des platanes est effective.

En réponse à la contamination accidentelle de terres par des semences de colza OGM, la mobilisation rapide du service a permis de satisfaire aux exigences dans les

délais. Toutes les destructions ont été réalisées et un suivi est programmé.

Les contrôles sur les produits phytopharmaceutiques ont donné lieu à la transmission de 100 dossiers judiciaires (28 procès-verbaux, 72 informations judiciaires), en lien avec des actions de sensibilisation des parquets sur ce type de dossier.

En partenariat avec l'Agence régionale de santé, un dispositif de surveillance destiné à recenser les déclarations pour toutes questions relatives aux produits phytopharmaceutiques et biocides a été initié en 2019.

L'observatoire des mortalités et des affaiblissements des abeilles participe à la structuration du réseau sanitaire en lien avec les organisations apicoles et les services déconcentrés de l'État. Chaque enquête réalisée (204) permet de mieux cerner les différents facteurs d'affaiblissement des colonies.

Dans le cadre du nouveau programme national pour l'alimentation, "PNA 2019-2023, Territoires en action" et des objectifs de la loi Egalim pour la restauration collective, la DRAAF a mobilisé les acteurs et accompagné les collectivités engagées dans des projets alimentaires territoriaux. Le point d'orgue en a été la tenue d'un comité régional de l'alimentation en préfecture de région, le 19 juin.

## Mouvements de végétaux : une réglementation renforcée

Le 14 décembre 2019, le nouveau règlement européen relatif à la santé des végétaux est entré en application. Il ouvre une nouvelle stratégie à l'importation, et permet une meilleure harmonisation au sein de l'Europe.

Une classification des organismes nuisibles a été établie en fonction de leur dangerosité, permettant une priorisation des actions pour une plus grande efficacité et une meilleure cohérence entre pays.

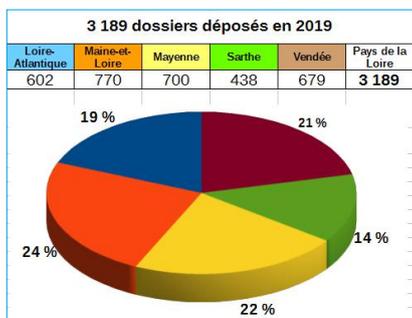
Pour les mouvements intracommunautaires, y compris en France, l'apposition du passeport phytosanitaire est étendue à tous les végétaux destinés à la plantation, à l'exception de certaines semences. Cela concerne les échanges entre opérateurs professionnels ou à destination des utilisateurs finaux dans le cas des ventes à distance ou vers des zones protégées.

Le service de l'alimentation a organisé au préalable une séance d'information, grâce à laquelle plus de 150 professionnels ont pris connaissance des nouvelles dispositions et des conséquences pour leurs activités.

# ACCOMPAGNER LA MODERNISATION ET LA STRUCTURATION DES FILIÈRES AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES

## Préserver le foncier agricole et encadrer l'exploitation des terres

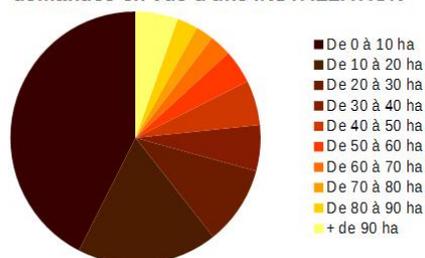
### Chiffres clés 2019



### Surfaces ayant fait l'objet d'une autorisation d'exploiter en hectares

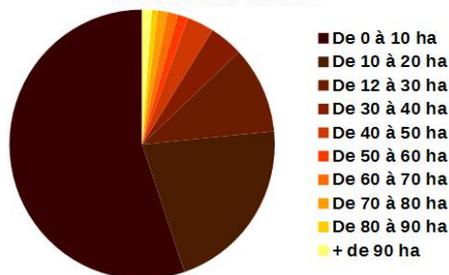
	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire
<b>TOTAL</b>	<b>8 867</b>	<b>10 102</b>	<b>9 278</b>	<b>7 767</b>	<b>14 777</b>	<b>50 793</b>
Agrandissements et réunions d'exploitations	3 335	4 257	3 696	3 437	5 673	<b>20 398</b>
Installations et réinstallations	5 376	4 966	4 862	3 925	7 755	<b>26 885</b>

### Répartition des dossiers selon la surface demandée en vue d'une INSTALLATION



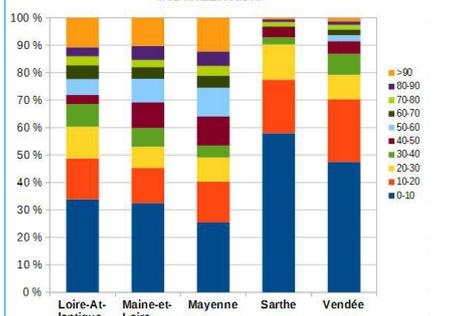
### Répartition des dossiers selon la surface demandée en vue d'un AGRANDISSEMENT

55% des autorisations portent sur des surfaces de moins de 10 hectares



### Répartition des dossiers selon la surface demandée et par département

INSTALLATION



### Foncier agricole : le contrôle des structures

3189 demandes d'autorisations d'exploiter ont été déposées dans les directions départementales des territoires (et de la mer) en 2019, soit 4% de plus qu'en 2018. Comme en 2018, 90% des demandes sont bien soumises au contrôle des structures. Le premier motif de contrôle est toujours lié pour 87% des dossiers à la surface mise en valeur par le demandeur qui dépasse le seuil de contrôle de 45 ha. Le second motif pour 8% des dossiers est l'absence de capacité ou d'expérience professionnelle agricole du demandeur.

Deux tiers des demandes ont pour objet l'agrandissement de l'exploitation, et un tiers l'installation d'un nouvel agriculteur, individuelle ou en tant qu'associé exploitant d'une société. Presque un quart des demandes (24%) sont en concurrence avec au moins une autre demande, et sont alors présentées pour avis aux commissions départementales d'orientation agricole (CDOA).

91% des décisions délivrées sont des autorisations, dont 9 sur 10 par voie tacite à l'échéance du délai de 4 mois donné au préfet de région pour statuer. Seulement 6% des décisions sont des refus. Le reste porte sur des autorisations partielles.

Malgré leur faible proportion, les refus ont fait l'objet en 2019 de 53 recours gracieux dont 5 seulement ont été acceptés, et de 13 recours en contentieux auprès du tribunal administratif de Nantes.

L'administration a également notifié 41 mises en demeure de régulariser la situation ou de cesser d'exploiter à des agriculteurs mettant en valeur des terres sans autorisation d'exploiter.

50 800 hectares ont fait l'objet d'une autorisation en 2019 (quasi identique aux 50 700 ha autorisés en 2018), dont 20 400 ha pour des agrandissements et réunions d'exploitations et 26 900 ha pour des installations. 55% des agrandissements portent sur des surfaces de moins de 10 hectares, et plus des 3/4 sur des surfaces de moins de 20 ha. 43% des installations portent sur des surfaces de moins de 10 hectares. 5% des installations portent sur des reprises de plus de 90 hectares. En 2019, la Sarthe et la Vendée se distinguent des autres départements par la part très importante des demandes (70% et 80%) portant sur des surfaces de moins de 20 ha pour des installations.



### Activités 2019 du commissaire du gouvernement "Agriculture" de la SAFER des Pays de la Loire

La DRAAF vérifie la conformité et approuve les opérations menées par la SAFER.

Elle a examiné 328 acquisitions amiables de plus de 75 000 €, 190 acquisitions par préemption dont 96 avec révision de prix, 1 150 rétrocessions à la vente et 184 rétrocessions à la location, le tout pour un total de 21 464 ha, ainsi que 30 conventions établies entre la SAFER et les collectivités, soit une augmentation d'activité de 18% en opérations et 56% en surfaces par rapport à 2018.

# ACCOMPAGNER LA MODERNISATION ET LA STRUCTURATION DES FILIÈRES AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES

Contribuer à l'orientation, au soutien et à la structuration des filières, au développement agricole, et au développement durable des territoires ruraux

## Chiffres clés 2019

Aides  
au titre des  
organisations  
communales de  
marchés (OCM)



### Investissements viti-vinicoles

- 101 dossiers déposés pour un montant d'aide de 3,8 M€
- Montant d'aides liquidées du 15/10/18 au 15/10/19 : 3,155 M€



### Restructuration du vignoble

- 520 dossiers déposés pour 748 ha à restructurer
- Montant d'aides liquidées du 15/10/18 au 15/10/19 : 5,417 M€

### Programmes opérationnels fruits et légumes

- 17 demandes
- Montant d'aides payées au 15/12/2019 : 21,5 M€



La mise en œuvre du volet agricole du Grand plan d'investissement (GPI) s'est poursuivie en 2019 avec 3 ambitions :

- accélérer l'adaptation des outils et le changement des pratiques,
- accélérer la réponse aux défis du changement climatique
- renforcer la compétitivité de l'aval et la structuration des filières.



LE GRAND PLAN  
D'INVESTISSEMENT

Le plan de compétitivité et d'adaptation des entreprises (PCE) - volet élevage reste un outil très sollicité par les éleveurs en 2019.

Environ 580 dossiers ont été déposés en 2 appels à projets et 520 dossiers ont été sélectionnés : 15 M€ d'aides sont engagés dont 4,8 M€ de l'État et 7,9 M€ du FEADER.

Pour accompagner l'application des exigences de biosécurité vis à vis de la peste porcine africaine, une aide à l'installation des clôtures a été allouée à 15 élevages de plein-air pour un montant total de 75 000 €. Ces dossiers ont été traités grâce à un dispositif exceptionnel de la DRAAF hors FEADER. Compte tenu des besoins, l'opération sera renouvelée en 2020.

Le PCE - volet végétal confirme son dynamisme grâce à l'adaptation constante du dispositif aux besoins des exploitants :

- + 30 % de dossiers instruits par rapport à 2018 (et + 60 % de dossiers retenus en 3 ans).
- 470 dossiers ainsi financés en 2019, pour un montant total d'aides de 9,3 M€ dont 2,46 M€ de l'État.

La DRAAF accompagne sur 2019-2020 l'action collective "Agrotour", portée par l'Agence régionale pour l'amélioration des conditions de travail. Ce partage de bonnes pratiques autour de la qualité de vie au travail a pour objectif de répondre à l'enjeu de l'attractivité des métiers des entreprises agroalimentaires.

La DRAAF a géré l'enveloppe financière du ministère de l'agriculture et de l'alimentation de 3,36 M€ dédiée au soutien des conversions en agriculture biologique en 2019, dans un contexte régional de hausse de 12 % par an du nombre d'exploitations agricoles en agriculture biologique.

Le conseil de bassin viticole Val de Loire-Centre réunissant administration et professionnels, et présidé par le préfet de région, a été complètement renouvelé en 2019.



### Financement de la filière céréale : le dispositif "Aval" de FranceAgriMer au coeur de l'organisation du marché

La DRAAF assure la gestion du dispositif "Aval" des collecteurs de céréales. Un aval, c'est à dire une garantie de l'État, est susceptible d'être accordé par FranceAgriMer aux billets à ordre souscrits par les collecteurs auprès des établissements de crédit en vue de financer l'achat de céréales aux producteurs. Ce mécanisme a pour objet de permettre le respect du paiement comptant aux agriculteurs des céréales qu'ils livrent à des collecteurs. L'aval de FranceAgriMer est ainsi partie intégrante de l'organisation du marché français des céréales.

Il permet aux organismes collecteurs d'obtenir une avance de trésorerie assise sur les stocks de céréales collectés qu'ils détiennent, et qui ne sont pas encore commercialisés. En Pays de la Loire, 21 collecteurs (dont 3 coopératives) sont avalisés pour un encours maximum de 200 M€ en 2019 (soit 10% de l'encours national) avec plus de 500 billets à ordre émis chaque année.

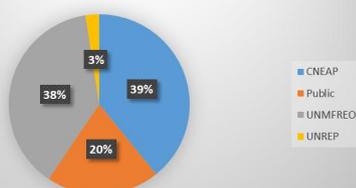
# FORMER LES NOUVELLES GÉNÉRATIONS ET ASSURER LE RENOUVELLEMENT DANS LES MÉTIERS DE L'AGRICULTURE

## Piloter l'enseignement agricole, avec des partenaires et des projets

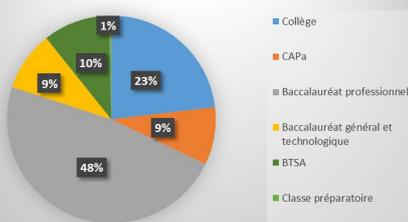
### Chiffres clés 2019

- 17 245 élèves
- 96 établissements
- 8 653 filles (50,2%) - 8 565 garçons (49,8%)
- 3 547 apprentis

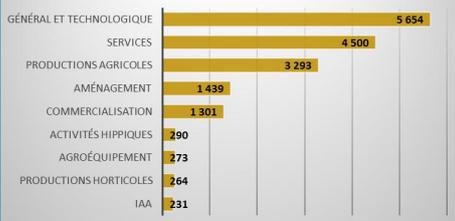
#### Effectifs rentrée scolaire 2019 par fédération d'enseignement



#### Effectifs 2019 par filière de formation



#### Effectifs 2019 par secteurs



### Résultats examens de l'enseignement agricole

	Présents	Admis	Résultats Pays de la Loire	Résultats Nationaux
Bac Pro	2 787	2 370	85,0%	83,9%
Bac Techno	380	349	91,8%	88,6%
BEPa	2 762	2 531	91,6%	90,2%
BTSA	1 326	1 127	85,0%	79,1%
CAPa	883	855	96,8%	95,9%
<b>Total</b>	<b>8 138</b>	<b>7 232</b>	<b>88,9%</b>	<b>86,1%</b>

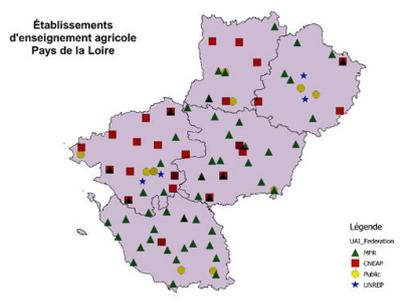
**Budget régional :** 58,2 M€

Enseignement privé :	50,4 M€
Aides sociales aux élèves :	5,2 M€
Mise en œuvre de l'enseignement (établissements publics) :	2,2 M€
Organisation des examens :	0,2 M€
Evolution des compétences et dynamique territoriale :	0,2 M€

### Bilan de la rentrée scolaire 2019

L'enseignement agricole ligérien a une nouvelle fois obtenu d'excellents résultats en termes de réussite aux examens : 88,9 % tous examens confondus pour 86,1 % au niveau national.

Avec 20 800 élèves, étudiants et apprentis la rentrée scolaire 2019 est satisfaisante avec une augmentation des effectifs portée par l'apprentissage. S'agissant plus spécifiquement des effectifs scolaires, le constat est à une stabilisation suite à trois années de diminution.



Le secteur aménagement après plusieurs années de baisse voit ses effectifs augmenter. A contrario le secteur services à la personne continue de décroître (-221 élèves soit -3,7%), ainsi que la production (-115 élèves soit -2,7%).

En ce qui concerne les filières générales et technologiques un regain important pour les classes de collège (+408 élèves soit +11,4%), et des difficultés pour le baccalauréat général et technologique (-71 élèves soit -7,4%)

Lors du salon de l'agriculture le ministre de l'agriculture et de l'alimentation, accompagné du ministre de l'Education nationale, a lancé la campagne de communication "L'aventure du vivant".



En donnant de la visibilité à l'enseignement agricole, son objectif est d'informer les jeunes sur des secteurs qui peuvent répondre à leurs aspirations et de leur donner les clés pour trouver les établissements proposant les formations adaptées. La campagne s'appuie sur les réseaux sociaux pour s'adresser aux jeunes sur leurs médias préférés, ainsi que sur la création d'un site internet, et sera déclinée régionalement.

### Réforme du baccalauréat et enseignement de spécialité biologie-écologie

La réforme du baccalauréat général a été également conduite dans l'enseignement agricole.

Dans ce cadre, l'enseignement de spécialité biologie-écologie est exclusivement proposé dans les lycées d'enseignement généraux de l'enseignement agricole. Il a pour objectif de participer à la construction d'une culture scientifique solide (enjeux environnementaux et enjeux de santé publique) et à la formation de l'esprit critique. Combiné aux mathématiques ou à la physique-chimie, il prépare aux études supérieures dans les domaines de l'agronomie, de l'écologie, de la santé humaine et animale et du sport.

Le baccalauréat général est proposé dans 8 établissements de la région, 5 pour l'enseignement agricole public et 3 pour l'enseignement privé catholique.

# FORMER LES NOUVELLES GÉNÉRATIONS ET ASSURER LE RENOUVELLEMENT DANS LES MÉTIERS DE L'AGRICULTURE

## Accompagner l'installation des jeunes agriculteurs et favoriser la transmission des exploitations

### Chiffres clés 2019

(source : DDT(M) - SEA)

#### • Forme juridique des projets d'installation

Type	Nombre	Taux
GAEC	269	45,5 %
Individuelle	197	33,3 %
EARL	98	16,6 %
Autre	27	4,6 %
<b>Total</b>	<b>591</b>	<b>100 %</b>

Bien que majoritairement sous forme sociétaire, les installations individuelles représentent 1/3 des installations aidées.

#### • Activités de production des installations

Nature	Taux
Bovins lait	37 %
Bovins viande	15 %
Ovins - caprins	6 %
Équins	1 %
Volailles - porcs	16 %
Cultures de vente	7 %
Maraîchage	6 %
Horticulture	1 %
Arboriculture	1 %
Viticulture	4 %
Autres	1 %
<b>Total</b>	<b>100 %</b>

En 2019, l'élevage, en particulier bovins lait et viande, reste prédominant dans les installations aidées.

#### • Types d'installation

Type	Nombre	Taux
A titre principal	577	97,6 %
Progressive	12	2,0 %
A titre secondaire	2	0,3 %
<b>Total</b>	<b>591</b>	<b>100 %</b>

#### • Zones d'installation

Zone	Nombre	Taux
Zone de plaine	532	90 %
Zone défavorisée	59	10 %
<b>Total</b>	<b>591</b>	<b>100 %</b>

Dans leur quasi-totalité, les projets d'installation aidée sont en zone de plaine et à titre principal.

### Le renouvellement des générations en agriculture

L'installation de nouveaux agriculteurs s'avère dynamique en Pays de la Loire : en 2019, 591 projets d'installation ont bénéficié de la dotation jeunes agriculteurs (DJA), soit plus de 40 % des installations en agriculture.

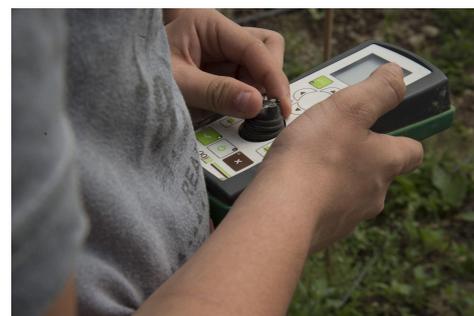
Cet accompagnement représente une dépense de 16,2 M€ dont 3,1 M€ de crédits État, 0,3 M€ de crédits du Conseil régional et 12,8 M€ de cofinancement du FEADER.

La dynamique de l'installation agricole confirmée en 2019 (+11% par rapport au nombre d'installations aidées de 2018) s'explique d'une part par l'effet "revalorisation" de la DJA réalisée en 2017, avec un montant d'aide moyen passant de 15 000 € à 27 400 € (montant constaté en 2019), et d'autre part par le nombre accru des cessations d'activité, estimé à 2 000 par an d'ici à 2022-2023. Près de 3 100 nouveaux exploitants ont ainsi bénéficié de la politique régionale de l'installation depuis 2014, année de démarrage de l'actuelle programmation du FEADER.

Défini en partenariat avec la profession agricole, le programme AITA - accompagnement à l'installation et à la transmission - a pour objectif de favoriser l'installation des jeunes agriculteurs et de faciliter la transmission des exploitations à ces candidats.

L'État finance les structures labellisées en charge de préparer les candidats à l'installation, en leur apportant les compétences nécessaires à un chef d'entreprise agricole : points d'accueil installation (PAI), centres d'élaboration des plans de professionnalisation personnalisés (CEPPP) et centres de formation habilités pour l'organisation du stage collectif "21 heures".

L'État soutient également les agriculteurs dans leur 1<sup>ère</sup> année d'installation, ainsi que ceux qui envisagent de céder prochainement leur exploitation, en prenant en charge une partie du coût de la prestation de diagnostic de l'exploitation à céder ou de conseil.



L'État participe enfin au financement d'actions de communication et d'animation sur le métier d'agriculteur et sur la politique régionale d'installation. 1,2 M€ y a été attribué dans le programme AITA en 2019.



### Caractérisation des projets d'installation en 2019

En 2019, la proportion d'installations hors cadre familial est particulièrement importante puisqu'elle représente 40 % des projets aidés.

31% des candidats s'installent en agriculture biologique et 23 % s'engagent dans des projets agroécologiques, courant sur les 4 premières années de leur installation :

- adhésion à un collectif d'agriculteurs "DEPHY", "30 000 fermes", ou reconnu GIEE ;
- recherche d'une certification environnementale de niveau 2 ou 3 ;
- installation partielle en agriculture biologique ;
- participation à l'activité d'une unité de méthanisation ;
- mise en œuvre d'un système agroforestier.

Plus de 80 % des installations ont un coût de reprise et/ou de modernisation supérieur à 200 000 €.

# PRODUIRE DE LA CONNAISSANCE AU SERVICE DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DES ACTEURS ÉCONOMIQUES

## Connaître pour agir

### Chiffres clés 2019

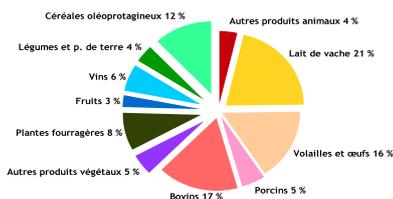
**La conjoncture des différentes filières est analysée très régulièrement.**

Le SRISE réalise des notes de conjoncture, à diverses échéances (mensuelles, trimestrielles, annuelle), qui permettent aux différents acteurs de disposer d'éléments objectifs sur la situation de chaque filière.

En savoir plus :

<http://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/Conjoncture,259>

Répartition de la valeur de la production agricole en 2018 (subventions comprises)



### D'autres exemples de publications

- Pratiques culturales en pomiculture, campagne 2015 - Pratiques phytosanitaires vigne, campagne 2016 : <http://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/Pratiques-culturales>

- Emplois et métiers dans l'agroalimentaire : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4231907#consulter>

- Revenus agricoles : [http://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Agreste\\_2019\\_07\\_comptes\\_provisoires\\_2018\\_PDL\\_cle84b1b9.pdf](http://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Agreste_2019_07_comptes_provisoires_2018_PDL_cle84b1b9.pdf)

### Connaissance des pratiques phytosanitaires

En 2019, le service statistique a collecté les informations sur les pratiques phytosanitaires de 6 légumes et un fruit (la pomme) auprès d'un échantillon de près de 1 000 parcelles pour 863 exploitations. Ces enquêtes visent à connaître l'évolution de l'usage des produits phytopharmaceutiques et d'évaluer les actions mises en œuvre notamment dans le cadre du plan d'action Ecophyto. Elle permet le calcul d'indicateurs, en particulier l'indicateur de fréquence de traitement, utilisé pour élaborer le cahier des charges de certaines mesures agro-environnementales et climatiques, et par les groupes agroécologie (30 000 fermes, déphy..) dans leurs actions de réduction de l'usage des phytosanitaires.

Les principaux résultats régionaux des enquêtes "pratiques culturales en pomiculture, campagne 2015" et "pratiques phytosanitaires vigne, campagne 2016" ont été publiés, en complément des résultats nationaux mis à disposition sur le site Agreste.

### Le prochain recensement agricole (2020) se prépare

Le projet de questionnaire a été testé en 2019 par 6 agents auprès de 10 exploitations agricoles. Il permettra de caractériser la structure des exploitations (main d'oeuvre, surfaces des productions végétales, nature et

importance des effectifs animaux). Les aspects diversification et commercialisation y sont abordés.

### Partenariat avec l'Insee : évolution des emplois et métiers dans l'agroalimentaire

Ce partenariat mobilise de manière conjointe les sources de données respectives des différents partenaires. L'étude conduite a permis de confronter les éléments sur l'emploi dans l'agroalimentaire (INSEE), sur leur nature (DIRECCTE) et les éléments d'évolution des métiers et des formations (DRAAF). Cet éclairage diversifié a permis d'établir que les entreprises de ce secteur sont confrontées à des difficultés de recrutement et au vieillissement de leurs salariés. De forts renouvellements de main-d'œuvre, déjà à l'œuvre, vont perdurer dans les années à venir.

### Revenu 2018 en baisse

L'établissement des comptes, exercice conduit chaque année, permet de connaître la valeur de la production agricole ligérienne et dans chacun des départements. Ainsi en 2018, 6,5 milliards d'euros ont été produits, dont 62 % pour les productions animales. Après avoir progressé en 2017, le revenu moyen agricole retrouverait le bas niveau de 2016 sous l'effet de productions moins rémunératrices et de charges d'approvisionnement plus lourdes.



### MIN de Nantes : une activité quotidienne matinale pour les conjoncturistes

3 agents du Réseau des nouvelles des marchés (RNM) de Nantes se rendent sur le MIN (neuf et désormais installé en périphérie nantaise) afin d'interroger en face à face les acheteurs et les grossistes sur les prix pratiqués et la conjoncture de marché. Le RNM assure ainsi sa mission de transparence des marchés agricoles, aux différents stades de la filière - production, marché de gros, expédition. Les cotations sont publiées au sein de mercuriales, quotidiennes pour les fruits et légumes conventionnels (plus de 500 libellés de produits, 46 670 cotations en 2019), hebdomadaires pour les produits bio (200 libellés en bio, 4 560 cotations). Le centre RNM de Angers-Tours a réalisé 7 800 cotations, sur le bassin Val de Loire, aux stades production et expédition. Ces données sont utilisées par l'observatoire de la formation des prix et des marges et par l'INSEE, en particulier.

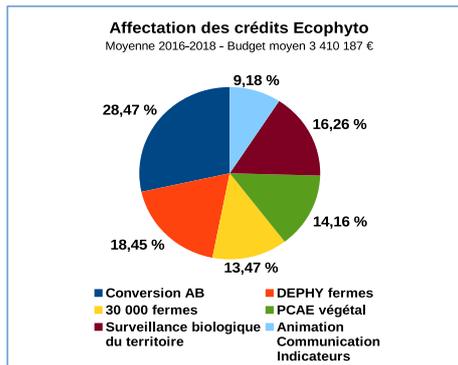


# SOUTENIR LA TRANSITION AGRO-ÉCOLOGIQUE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT, ASSURER UNE GESTION DURABLE DES RESSOURCES

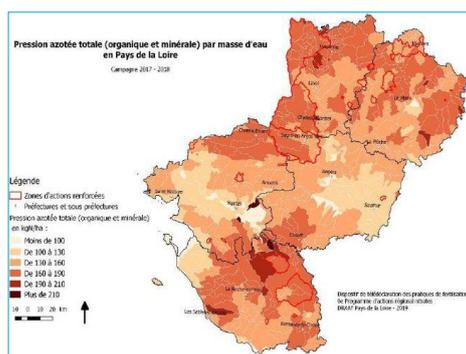
Réduire l'impact environnemental des exploitations agricoles, reconquérir la qualité de l'eau et préserver la biodiversité

## Chiffres clés 2019

- Un budget moyen de 3,4 M€/an affecté au plan Ecophyto en Pays de la Loire



- 4 stations de mesure des pesticides dans l'air installées en 2019 en partenariat avec Air Pays de la Loire, la DREAL et l'ARS
- 31 territoires, dont 2 nouveaux, ouverts à la contractualisation de mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) pour déployer des pratiques agricoles plus favorables aux enjeux de biodiversité et de qualité de l'eau
- 110 M€ d'aides versées à fin 2019 au titre de l'instruction des campagnes MAEC/Bio 2016, 2017 et 2018
- 230 communes au sein desquelles les exploitations agricoles sont éligibles à l'indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN), soit un doublement par rapport au précédent zonage
- 10,3 M€ d'aides versées au titre de l'ICHN en 2019



## Plan de reconquête de la ressource en eau

Suite à la signature du contrat d'avenir des Pays de la Loire le 8 février 2019, l'État, le Conseil régional et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne ont élaboré avec l'ensemble des acteurs un plan de reconquête de la ressource en eau. Le contexte ligérien est marqué par la multiplicité des causes de dégradation de l'état des masses d'eau, qui peuvent être accentuées selon les années du fait des impacts du dérèglement climatique.

En agriculture, les leviers qui seront mobilisés en priorité sont la réduction des pollutions diffuses (nitrates, phosphore, pesticides), le développement des pratiques agro-écologiques (MAEC, agroforesterie...) et de l'agriculture biologique, l'augmentation de la résilience des exploitations agricoles face aux aléas climatiques, et la gestion des prélèvements dans le milieu en fonction des capacités de celui-ci. Ce plan de reconquête de la ressource en eau est décliné dans l'ensemble des politiques portées par la DRAAF.

## Révision de la feuille de route régionale Ecophyto

La loi EGALIM et le plan de sortie des pesticides ont significativement renforcé les mesures pour accompagner la réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, avec l'objectif d'une baisse de 50 % d'ici 2025. La commission agro-écologie s'est réunie le 5 septembre 2019 en présence du Préfet Pierre-Etienne BISCH, coordonnateur du plan gouvernemental de sortie des pesticides, afin de tirer le bilan de la mise en œuvre du plan Acophyto en région.

La nouvelle feuille de route régionale a été approuvée à cette occasion, avec une priorité renforcée donnée à l'acquisition et la diffusion de connaissances sur les impacts des produits phytopharmaceutiques et les alternatives, une implication plus forte de l'enseignement agricole et des structures d'enseignement supérieur et de recherche, le soutien à l'innovation collective en agriculture, et le déploiement accéléré des pratiques et matériels vertueux.



## Mieux connaître les pratiques de fertilisation des agriculteurs

En application du programme d'actions régional (PAR) nitrates, la DRAAF a déployé le 15 février 2019 la première campagne de télédéclaration des pratiques de fertilisation. Au total, 21 532 déclarations ont été enregistrées, couvrant 93,6 % de la surface agricole utile de la région. Les traitements statistiques des données transmises, réalisés à l'échelle de la masse d'eau, permettent d'identifier des facteurs de risques et donc des leviers d'actions adaptés à chaque territoire.

La connaissance fine des pratiques et spécificités locales permettra ainsi de contribuer concrètement à une meilleure prise en compte des enjeux de réduction des flux de nitrates dans le milieu.

# SOUTENIR LA TRANSITION AGRO-ÉCOLOGIQUE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT, ASSURER UNE GESTION DURABLE DES RESSOURCES

Encourager l'innovation collective et la diffusion de pratiques agro-écologiques

## Chiffres clés 2019



### Réseau GIEE

En 2019 :

- 5 nouveaux GIEE labellisés
- 16 groupes émergents
- 250 000 € de crédits engagés

Au total depuis 2015 :

- 43 projets retenus, dont 24 toujours actifs
- 736 exploitations engagées

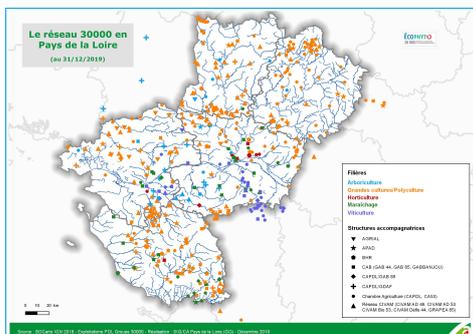
Pour en savoir plus : [www.giee.fr](http://www.giee.fr)

### Réseau DEPHY-FERME

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020 :

- 21 groupes en activité
- 226 exploitants engagés (réseau renouvelé en 2016 et 2017 pour 5 ans)

### Réseau "30 000 fermes"



En 2019 :

- 5 nouveaux groupes reconnus
- 9 projets émergents retenus
- 530 000 € d'aides engagés

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020 :

- 40 groupes en activité
- soit 431 exploitations engagées
- 45 exploitations en émergence

Pour en savoir plus : [www.ecophytopic.fr](http://www.ecophytopic.fr)

La diffusion de la transition agro-écologique passe par l'appropriation collective et le partage des pratiques qui "marchent" : la DRAAF accompagne les collectifs d'agriculteurs qui souhaitent mettre en place des pratiques agro-écologiques ou réduire l'utilisation des intrants sur leur exploitation.

Depuis 2015, 43 collectifs ont été labellisés "groupements d'intérêt économique et environnemental" (GIEE) et se sont engagés dans un projet pluriannuel de modification ou de consolidation de leurs pratiques, visant la reconception des systèmes d'exploitation et la multi-performance.

En 2019, 5 nouveaux GIEE et 16 émergents ont bénéficié de financements CASDAR pour animer des projets de transition agro-écologique portant sur des thématiques variées : valorisation des élevages extensifs, autonomie alimentaire des exploitations, systèmes de production autonomes et économes en intrants, agriculture biologique, conservation des sols, respect de la bio-diversité, agronomie, etc.

En lien avec le plan Ecophyto, les Pays de la Loire hébergent également un réseau de 21 groupes "DEPHY FERME" basé sur 226 exploitations, issues de toutes les grandes filières végétales. Ces réseaux s'engagent dans l'expérimentation sur le terrain de ces techniques innovantes et économes en intrants, qui soient transférables ensuite au plus grand nombre.



Journée "Agriculture innovante et partenariats" 07 mars 2019 - Angers

Enfin, lancé en 2017, le dispositif "30 000 fermes engagées vers l'agro-écologie à bas niveau de produits phytopharmaceutiques" a connu un développement important en Pays de la Loire avec 40 groupes reconnus, soit plus de 431 exploitations visant l'ambition de déployer les solutions identifiées via les réseaux de recherche appliquée et par leurs pairs impliqués dans ces démarches.



## Une journée dédiée aux agricultures innovantes et aux partenariats 7 mars 2019 à l'ESA d'Angers (49)

Face aux nombreux enjeux sur les territoires, des agriculteurs font le choix de travailler collectivement et de s'inscrire dans des dispositifs tels que GIEE, Dephy... La seconde édition de cette journée de mutualisation de parcours, d'expériences et de progrès a été co-organisée par l'ensemble des acteurs agricoles des Pays de la Loire.

Les nombreux participants ont pu rencontrer 19 groupes d'agriculteurs des Pays de la Loire et découvrir les avancées sur de nombreuses thématiques dont, l'agroforesterie, l'autonomie alimentaire, la réduction des intrants, le changement climatique, la santé animale... Près de 100 apprenants ont pu aussi participer à cette journée.

En savoir plus : <https://pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/innovation-rd/>

# SOUTENIR LA TRANSITION AGRO-ÉCOLOGIQUE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT, ASSURER UNE GESTION DURABLE DES RESSOURCES

## Mettre en oeuvre la politique forestière et développer la filière forêt-bois dans le cadre d'une gestion durable

### Chiffres clés 2019

- 367 000 ha de forêts (11% de la surface régionale), en progression de 74 000 ha en 30 ans
  - 366 hectares ayant fait l'objet d'aides au reboisement (Plan de développement rural régional ou dispositif DynamicBois financé sur le fonds chaleur), instruits de manière mutualisée pour les 5 départements de la région (+11% par rapport à 2018)
  - 19 nouvelles places de dépôt et de retournement aidées pour mobiliser 22 500 m<sup>3</sup> de bois supplémentaires dans les 10 ans
  - 1 075 600 m<sup>3</sup> de bois récoltés en 2018 (+10 % par rapport à 2017)
- 
- | Année | Bois d'œuvre (m <sup>3</sup> ) | Bois d'industrie (m <sup>3</sup> ) | Bois énergie (m <sup>3</sup> ) | Total (m <sup>3</sup> ) |
|-------|--------------------------------|------------------------------------|--------------------------------|-------------------------|
| 2004  | 450 000                        | 250 000                            | 100 000                        | 800 000                 |
| 2006  | 450 000                        | 250 000                            | 100 000                        | 800 000                 |
| 2008  | 450 000                        | 250 000                            | 100 000                        | 800 000                 |
| 2010  | 450 000                        | 250 000                            | 100 000                        | 800 000                 |
| 2012  | 450 000                        | 250 000                            | 100 000                        | 800 000                 |
| 2014  | 450 000                        | 250 000                            | 100 000                        | 800 000                 |
| 2016  | 450 000                        | 250 000                            | 100 000                        | 800 000                 |
| 2018  | 500 000                        | 300 000                            | 275 600                        | 1 075 600               |
- Source : Agreste - enquêtes exploitations forestières et scieries
- 16 contrôles de la mise en œuvre des plans simple de gestion réalisés en Loire-Atlantique et Vendée dans le cadre d'une convention de mutualisation avec les DDTM de ces départements
  - 38 contrôles NIMP 15 (sécurité sanitaire des bois d'emballage)
  - 72 contrôles des ressources génétiques forestières
  - 45 missions de surveillance de la santé des forêts
  - Un lauréat à l'appel à manifestation d'intérêt national "accompagner les projets territoriaux au service du développement de la filière forêt-bois", pour une aide de 32 500 €.

La DRAAF et le Conseil régional fixent, à travers le programme régional de la forêt et du bois (PRFB), les orientations de la politique forestière régionale pour 10 ans.

Après plusieurs mois de travail et de concertation avec les membres de la filière forêt-bois et l'ensemble des parties prenantes, le PRFB a été approuvé à l'unanimité par la commission régionale de la forêt et du bois le 11 octobre 2019. Il sera transmis pour approbation au Ministre de l'agriculture et de l'alimentation après avis de l'Autorité environnementale et consultation du public.

Organisé autour de 34 actions portées par l'ensemble des membres de la filière, le PRFB vise trois objectifs principaux :

- assurer une gestion durable et dynamique de la forêt en anticipant les impacts du changement climatique et en valorisant son rôle multifonctionnel;
- développer la filière forêt-bois et conforter les dynamiques de filière autour de la commercialisation et de l'innovation ;
- promouvoir l'intérêt de la filière forêt-bois auprès de tous les publics, notamment via un renforcement de son ancrage territorial.



### Moderniser l'action de l'État en matière de politique forestière

À la suite des réflexions engagées en 2018, la DRAAF et les DDT(M) ont adopté en janvier 2019 un plan d'action commun des services déconcentrés de l'État en région, qui identifie 30 chantiers à conduire dans les prochaines années pour conforter les conditions de réalisation des missions.

Plusieurs chantiers ont d'ores et déjà été engagés en 2019 : élaboration d'un plan de contrôle régional, harmonisation des procédures, renforcement de l'animation du réseau, formation des agents et accueil des nouveaux arrivants, ...

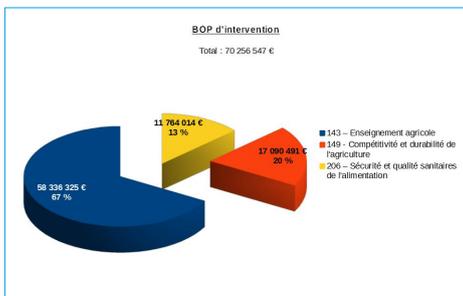
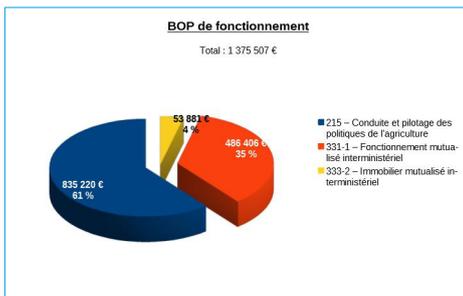
La réflexion s'est poursuivie en 2019 avec les agents et les structures sur le volet de l'organisation des services déconcentrés. À l'issue de ce travail, les Préfets ont validé le principe de réorganiser au 1er septembre 2020 les services forestiers autour de deux pôles interdépartementaux situés à Nantes (pôle Loire-Atlantique, Vendée) et au Mans (pôle Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe).

# ANIMER LA COMMUNAUTÉ DE TRAVAIL, VALORISER LES COMPÉTENCES ET MODERNISER L'ACTION PUBLIQUE

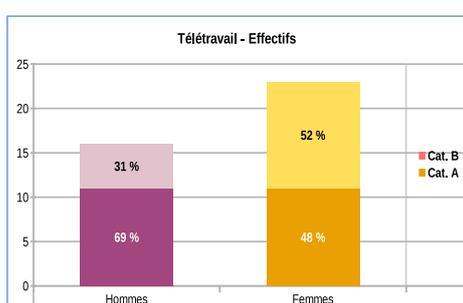
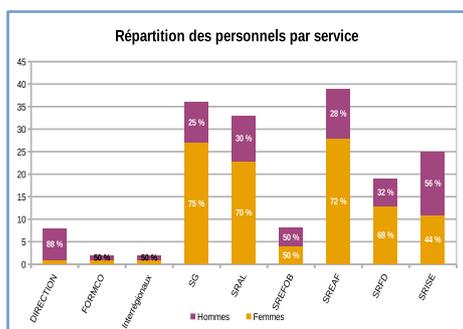
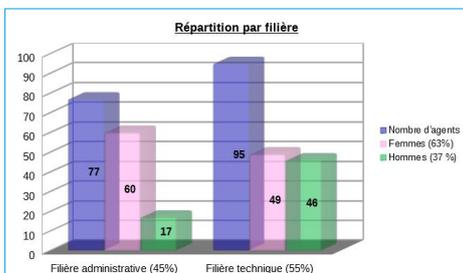
Assurer le fonctionnement humain, budgétaire et logistique des services, promouvoir et mettre en oeuvre la modernisation de l'action publique

## Chiffres clés 2019

### Crédits gérés par la DRAAF



### Effectifs de la DRAAF



### Bilan budgétaire

Le budget DRAAF réalisé en 2019 est de 71,632 M€ (dépenses d'interventions et de fonctionnement).

Le centre de prestations comptables mutualisé (CPCM) assure l'exécution des dépenses et des recettes pour le compte de 15 unités opérationnelles de la région, et sur 22 budgets opérationnels de programmes (BOP). En 2019, 39 161 demandes de paiement, dont 13 485 directement au nouveau service facturier (SFACT) et 25 676 via le CPCM, ont été traitées pour un budget global payé de 174 422 591 €. Le délai global de paiement moyen a été de 14,43 jours pour le SFACT et 11,77 jours pour le CPCM.

### Ressources humaines

Au 31 décembre 2019, la DRAAF comptait 172 agents (180 en 2018) dont 109 femmes (63%) et 63 hommes (37%). Leur moyenne d'âge est de 51 ans. La DRAAF a enregistré 10 arrivées et 18 départs (hors mouvements internes), soit un taux de rotation de 8 % (9% en 2018).

La gestion des crédits des contractuels pour l'ensemble des services de la région (DRAAF, DD(CS)PP et DDT(M), au titre des BOP 215 et 206, s'est élevée en 2019 à 83,13 ETPT, pour lesquels 340 actes de gestion ont été réalisés.

### Formation des personnels

La délégation régionale à la formation de la DRAAF a mis en oeuvre 43 actions de formation en 2019, pour un total de plus de 600 journées-stagiaires dispensées (hors enseignement agricole). De plus en plus d'actions ont été proposées in situ, en réponse à des besoins locaux exprimés par les structures et à la volonté d'activer une offre de formation au plus près des agents.

Les formations "métiers" du ministère de l'agriculture et de l'alimentation (agriculture, sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation), et les formations transverses dans les champs de la santé et sécurité au travail, de la bureautique et du numérique, constituent toujours une part importante de l'offre proposée par la délégation régionale. En outre, les personnels ont accès à l'offre de formation proposée par la plateforme interministérielle régionale (PFRH), en plus de la possibilité, pour les personnels de l'enseignement agricole public, de bénéficier de l'offre de formation du Rectorat de Nantes.

Enfin, 2019 a vu se concrétiser la mise en place du compte personnel de formation (CPF) en région. La commission régionale CPF a ainsi examiné 16 demandes, pour lesquelles 7 ont reçu un avis favorable de financement.



### La DRAAF s'engage pour l'égalité et la diversité professionnelles

La DRAAF des Pays de la Loire est l'une des directions régionales pilotes du ministère de l'agriculture et de l'alimentation dans la démarche de labellisation "Egalité et diversité professionnelles", double certification délivrée par l'AFNOR. Elle a entamé en 2019 un travail important de mise à plat et de révision de ses procédures de management interne, pour garantir l'absence de discrimination dans son organisation et son fonctionnement, et notamment dans sa gestion des ressources humaines.

Des actions de sensibilisation des personnels et un plan de formation ambitieux ont été mis en place, ce dernier portant sur la lutte contre les discriminations et les stéréotypes, et contre les violences sexistes et sexuelles. L'AFNOR a réalisé l'audit de la DRAAF en novembre, la décision finale étant attendue au printemps 2020.

**Directeur régional**

**Yvan LOBJOIT**

**Directeurs adjoints : Arnaud MILLEMANN - N.**

Secrétariat : Sandrine HUTTE - Horacio ACAKPO-ADDRA

Tél : 02 72 74 70 10

**Accueil site de Nantes (bât. Tripode)**

**Isabelle MARCHAIS**

Tél. : 02 72 74 70 10

**Accueil site d'Angers \***

**Isabelle BLOT**

Tél. : 02 41 72 32 32

**Secrétariat général - SG**

Tél : 02 72 74 70 34

**Didier GUEUDIN**

Adjoint : Michel MASDEU

Centre de prestations comptables mutualisées  
N.

Pôle ressources humaines : Séverine PRAMIL

Pôle budget et logistique : Isabelle NOUREAU

Pôle systèmes d'information : Patrick PRADIGNAC

**Délégation régionale  
à la formation continue**

**Bérengère KIRION**

Tél : 02 72 74 70 14

**Inspecteur  
Santé et sécurité au travail**

**Hubert RENAULT**

Tél : 02 72 74 71 98

**Assistante sociale  
des Pays de la Loire**

**Muriel MIGNON**

Tél : 02 72 74 70 41

**Chargés de mission**

Egalité et diversité professionnelles  
Communication

Défense - Sécurité

**François CHAVENON-VERLHAC**

Tél : 02 72 74 72 14

Référent emploi : **Franck LOHEAC**

Tél. 02 72 74 70 16

Conseiller de prévention : **Xavier HIRARDOT**

Tél. 02 72 74 70 19

**Service régional de l'économie agricole  
et des filières - SREAF**

**Délégation régionale FranceAgriMer**

Tél : 02 72 74 71 50 (Nantes)

Tél : 02 41 24 32 32 (Angers) \*

**Patricia BOSSARD**

Mission PAC (FEADER et 1<sup>er</sup> pilier)

Patrice MILLON

Pôle filières agricoles et agro-alimentaires

Patrice MILLON

• Filières végétales : Christine BLANCHET

• Aval céréales - Grandes cultures

Pascale LHERMITE

• Filières animales : Régis BERTEAUX

• IAA - Agriculture biologique

Charlotte BERCHON

Pôle gestion des dispositifs européens  
et contrôles \*

Claire LAUGA

• Investissements et restructuration

du vignoble : Marjolaine MERIEAU

• Investissements vitivinicoles

Noëlle GUIBERT

• Restructuration du vignoble

Laurent Gourdon

• Bois et plants de vigne : Anne-Marie DAVID

• OCM Fruits et légumes PO/OP

Gwénaëlle GUILLON

Pôle politiques agricoles transversales

Caroline RENOULT

• Installation-GIEE : Caroline RENOULT

• Développement agricole-Formation-Foncier

Marie SUIRE

**Service régional de l'alimentation  
SRAL**

Tél : 02 72 74 21 20 (Nantes)

Tél : 02 41 72 32 32 (Angers)

**Jean-Noël de CASANOVE**

Adjoint : Bertrand CHIRON

Mission affaires générales

Muriel BAILLY

Responsable qualité

Sophie LE CAM

Pôle coordination,  
santé publique vétérinaire,

plans d'urgence

Fabienne BURET

Pôle alimentation

Gaëlle BOUCHON

Département

santé et protection des végétaux

Bertrand CHIRON

Pôle santé des végétaux \*

Sylvain OCTAU

Pôle sécurité sanitaire

de la production des végétaux

Pierre HERVOUET

**Service régional de  
l'environnement,  
de la forêt et du bois - SREFOB**

Tél : 02 72 74 70 20

**Arnaud MILLEMANN**

Adjointe : Céline BOUEY

Pôle forêt, bois, biomasse

Pascal NORMANT

Pôle politiques agro-environnementales

Céline BOUEY

Mission écophyto : Hervé JOCAILLE

**Service régional de l'information  
statistique et économique - SRISE**

Tél : 02 72 74 72 40

**Claire JACQUET-PATRY**

Pôle enquêtes : Laurence COCHET

Pôle synthèses et valorisation

des données

N.

Pôle SIG et analyse territoriale

Virginie PERIN

Pôle Conjoncture - RNM

Anne PIHA

Réseau des nouvelles des marchés (RNM)

• Centre d'Angers-Tours \*

Stéphane MARCHAND

• Centre de Nantes : Anne PIHA

**Service régional de la formation  
et du développement - SRFD**

Tél : 02 72 74 72 10

**Philippe NÉNON**

Pôle scolarité

Françoise MAROT

Pôle relations contractuelles

avec l'enseignement privé

Ellena CHAUVAT

Pôle gestion des moyens

de l'enseignement public

Christophe MALGLAIVE

Pôle examens

et certifications

Jean Michel LEFEVRE

Pôle appui et animation

des établissements

Martial LOIRET

Site de Nantes : 5 rue Françoise Giroud - CS 67516

44275 NANTES cedex 2

Tél : 02 72 74 70 00

Fax : 02 72 74 70 01

\* Site d'Angers : 10 rue Le Nôtre - CS 74414

49044 Angers cedex 1

Téléphone : 02 41 72 32 32

courriel : [draaf-pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr](mailto:draaf-pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr)

[www.draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr](http://www.draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr)

